



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occitan
de l'Éducation Nationale - www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,
Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à le FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX

Montpellier le 12 juin 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : Situation de M^{me} Valérie Pasturel, professeur certifiée d'occitan – académie de Grenoble

Monsieur le Ministre,

Le 25 mars dernier, nous vous sollicitons à propos de la situation de Madame Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir notre courrier à la suite).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Comme nous le disions, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'Académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Madame Pasturel a déposé un recours contre cette affectation, en demandant une nouvelle affectation dans l'Académie de Grenoble, recours, qui, selon nos informations de source syndicale n'aurait pas abouti au motif qu'il n'y aurait pas de « besoins » dans l'académie de Grenoble en matière d'enseignement de l'occitan

Nous avouons avoir du mal à comprendre la définition des « besoins » que se font vos services : une académie comportant deux départements du domaine linguistique occitan, n'ayant aucun poste de certifié de cette discipline nous semble être très en-deçà des besoins si nous comparons à

la couverture moyenne en termes de certifiés d'un département de l'Académie de Toulouse ou, pour le Catalan, du seul département des Pyrénées Orientales.

Si l'on considère, selon notre Constitution que les langues régionales appartiennent au Patrimoine de la République et si l'on se réfère au code de l'ÉDUCATION (Article L312-10) « Un enseignement de langues et cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité. Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées par l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage. », il nous semble bien que l'académie de Grenoble a besoin que se mette en place un embryon de politique éducative publique en matière d'enseignement de l'occitan.

En l'occurrence, et en préalable à la mise en place concertée de cette politique avec une attention particulière portée à la cohérence et au suivi des enseignements du premier degré jusqu'au lycée, et à la création de postes budgétaires spécifiques, nous demandons de votre haute bienveillance un renouvellement d'affectation de Madame Pasturel sur le poste où elle a exercé, d'abord en tant que contractuelle, puis en tant que certifiée et où son objectif est de développer cet enseignement.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'Éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

NB : copie de ce courrier est adressée à Monsieur Matthieu LAHAYE, conseiller en charge des langues régionales

COPIE

Yan LESPOUX

Montpellier le 25 MARS 2020

Maître de conférences

Président de la FELCO

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Objet : demande de renouvellement d'affectation à titre provisoire de Madame Valérie Pasturel

Monsieur le Ministre,

La FELCO a été sollicitée par notre collègue Valérie PASTUREL, lauréate du CAPES d'occitan-langue d'oc, alors qu'elle était enseignante vacataire dans l'Académie de Grenoble (voir copie ci-jointe de son courrier adressé à vos services).

Madame PASTUREL, affectée à l'issue de son concours dans l'Académie de Montpellier à la rentrée 2019, avait demandé et obtenu de vos services, après avis favorable des académies de Grenoble et de Montpellier, une affectation à titre provisoire dans son académie d'origine.

Pour la FELCO qui avait soutenu la demande de Madame PASTUREL, cette affectation à titre provisoire constituait un premier pas dans la dotation de l'académie de GRENOBLE en ressources humaines permettant de compenser l'énorme retard pris par cette académie en terme de développement de l'enseignement public de l'occitan et d'aller ainsi vers le respect de l'article 75-1 de la constitution et des textes ministériels les plus récents affirmant l'intérêt de l'Education Nationale pour cet élément du patrimoine de la Nation.

Or, la demande de Madame PASTUREL d'obtenir à l'issue du mouvement 2020 un poste dans l'Académie où elle a commencé la mise en œuvre de l'enseignement de l'occitan n'a pas été satisfaite pour la rentrée 2020, faute de poste-support existant dans cette académie.

Pour la FELCO, cette carence en termes de dotation en poste budgétaire ne peut pas constituer un prétexte à arrêter un processus de développement de l'enseignement de l'occitan dans une des

académies de la zone concernée (il s'agit précisément des départements de la Drôme et de l'Ardèche).

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons de votre haute bienveillance

- 1- le renouvellement de l'affectation à titre provisoire de madame Pasturel dans l'académie de Grenoble
- 2- l'octroi à l'académie de Grenoble d'un poste budgétaire d'enseignant d'occitan-langue d'oc qui pourra être ouvert au mouvement 2021.

Nous connaissons, Monsieur le Ministre, votre attachement à l'enseignement des langues régionales dans le respect des textes en vigueur, attachement que vous n'avez cessé d'exprimer dans vos déclarations publiques ou dans vos courriers aux élus.

C'est la raison pour laquelle la FELCO et les enseignants d'occitan de l'éducation nationale qu'elle représente ne doutent pas d'une réponse favorable de votre part à la requête de Madame Pasturel que nous relayons par ce courrier.

Dans l'attente de cette réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale

NB : copie de ce courrier est adressée à Monsieur Matthieu LAHAYE, conseiller en charge des langues régionales